

Annexe 3

Rapport constatation affichage de l'avis d'enquête publique

Vu les articles 21.2ème et 21-2 et D14-1 du Code de Procédure Pénale, Revêtus de notre tenue d'uniforme et muni des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres reçus,

Ce jour le 03/01/2025, rapportons les faits suivants :

— Le 03 janvier 2025 à 15 heures 30 minutes, de patrouille de surveillance générale sur le territoire de la commune de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS, nous constatons l'affichage d'un avis d'enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme n°3 afin d'informer le public et de recueillir ses observations et propositions sur ce projet. —

— Nous constatons l'affichage du document aux lieux suivants : —

Nombre d'affiche	Lieu
1	rue des Paluds
1	rue des Venettes
1	chemin du Puits David
1	route de Sarzeau
1	chemin de Fetan er Sorh
1	route du Riellec
1	route des Goahieux
1	route du Rohu
1	à l'entrée de la mairie
1	rue des Marins
1	avenue Raymond Marcellin
1	route de Kernolives
1	parking de Kercaradec
1	route de Largueven

— Le présent rapport de constatations est rédigé pour servir et faire valoir ce que de droit. —

L'AGENT DE POLICE JUDICIAIRE ADJOINT



L'ASSISTANT TEMPORAIRE DE POLICE
MUNICIPALE



DESTINATAIRES		TRANSMISSION	
1	Monsieur le Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS (56)	Vu et transmis le 03 JAN, 2025	
1	Monsieur le président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (56)	Le Responsable du Service -	CDS MADECO Fabien
1	Archives Police Municipale		



RAPPORT DE CONSTATION D’AFFICHAGE



rue des paluds



rue des venettes



chemin du puits david



route de sarzeau



chemin de fetan er sorh



route du riellec



route des goahieux



Route du Rohu



entrée mairie



Rue des Marins



avenue raymond marcellin



route de kernolives



parking de kercaradec



route de largueven

Fabien MABEC
Chef de Service
Responsable de la Police Municipale